

REGLEMENT INTERIEUR



GENERALITES

Le golf de Kerbernez est un golf pédagogique dépendant de la Fondation MASSE-TREVIDY dont l'objectif principal est l'aide aux personnes en difficulté. Il dépend du domaine de Kerbernez comprenant un lycée agricole et une exploitation agricole en agriculture biologique.

L'ensemble du domaine de Kerbernez s'engage en faveur de la biodiversité en laissant de nombreuses zones naturelles au sein du golf et sans utiliser de produits phytosanitaires de synthèse.

Le Club House ferme à 17h en hiver, et à 18h ou 19h en saison, avec la possibilité d'organiser ponctuellement des manifestations se terminant à 22h

L'ensemble des parcours du golf ainsi que les zones de practices et d'approche sont réservée exclusivement aux membres, à leurs invités et aux golfeurs qui se sont acquittés de leurs droits de jeu. Tout contrevenant s'engage à des poursuites.

A l'exception des accompagnateurs autorisés par l'accueil, les promeneurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du golf et du practice pour des raisons de sécurité.

Les chemins reliant les trous font partie du parcours et sont donc de ce fait interdits à la promenade.

Le domaine de Kerbernez est un domaine privé et le golf se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des zones autorisées du parcours. Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement d'enseignement scolaire sans y être habilité, il est donc interdit de se promener sur l'ensemble des zones du lycée des serres aux bâtiments scolaires.



L'ensemble du golf est non fumeur selon le décret du 25 juin 2025, y compris les alentours du club house.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Afin de garantir la sécurité des 200 jeunes de 12 à 18 ans présents au lycée, il est nécessaire de rouler au pas dans l'enceinte du domaine.

Lors du ramassage scolaire à 16h30 au cours duquel 120 jeunes circulent sur la route, merci de patienter sans tenter de doubler les bus afin de ne pas prendre le risque de renverser un enfant.

Une conduite à risque dans l'enceinte du domaine impliquera une exclusion immédiate.

Il est obligatoire de se garer sur les parkings prévus à cet effet et strictement interdit de stationner sur les allées bordant le domaine. (Practice et zone d'entraînement)

Les seules personnes ayant l'autorisation de circuler et de stationner dans la zone du Practice sont le personnel du golf et l'enseignant professionnel du golf.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX PARCOURS

Accès sur le grand parcours : Réservations obligatoires pour tous

***Pour nos abonnés :**

Réservations directement avec votre accès prima membre.

Les joueurs doivent réserver et respecter leurs horaires de départ.

Selon l'affluence, l'accueil peut regrouper les départs.

Pour le bien-être de tous et la fluidité des départs, nous vous informons que dans le cas répété d'absences après réservations sans en informer l'accueil au préalable, le joueur se verra retirer l'accès aux réservations accès prima membre.

Tout joueur est tenu de se présenter à l'accueil avant de prendre le départ afin de s'informer des conditions du parcours. (Sauf pour les départs programmés avant l'ouverture de l'accueil)

Les abonnés du golf ont un droit d'entrée illimité à l'année.

Il s'agit de porter le badge du club certifiant de leur abonnement sur leur sac de golf.

- Les visiteurs : Ils doivent s'acquitter de leurs droits de jeu (GREEN FEE) en ligne <https://www.golfdekerbernez.com/> sur le site du golf avant de s'engager sur le parcours.
- Les invités : Ils doivent signaler leur départ à l'accueil afin d'avoir leur autorisation d'accès (greenfee invitation).

Chacun des salariés du golf est habilité à effectuer des contrôles sur les parcours afin de s'assurer que chaque visiteur s'est acquitté de son Green Fee.

Le parcours compact picht & putt :

Pas de réservations nécessaires pour nos membres .

Pour les visiteurs, réservation obligatoire en ligne <https://www.golfdekerbernez.com/>, pour s'acquitter de son droit de jeu.

Le golf de Kerbernez est un golf pédagogique et la cohabitation avec les élèves du lycée fait partie des usages. Ils participent ponctuellement à des chantiers d'entretien ou d'aménagements paysagers sur le golf, s'initient au golf en sport et certains ont l'option Golf au baccalauréat. Les enseignants du lycée ou l'enseignant professionnel du golf et leurs élèves sont prioritaires sur les emplacements qui leurs sont réservés.

Le practice :

L'utilisation des balles de practice est strictement interdite en dehors de l'aire de practice.

Il est impératif de taper ses balles sur les emplacements réservés à cet effet. Il est interdit de jouer sur herbe devant les tapis, une zone sur herbe est prévue à cet effet sur la droite.

Les balles et les seaux de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire. Les balles non jouées doivent être laissées sur place à disposition des autres joueurs. Tout joueur emportant avec lui les balles de practices fera l'objet de poursuites.

Hormis autorisation donnée par les enseignants, il est interdit de ramasser les balles de practice pour l'entraînement, des cartes pour le distributeur de balles sont disponibles à l'accueil.

La zone d'approche est disponible pour les clients practices, les membres et les green fees du jour.

Voiturettes

L'utilisation de la voiturette est strictement réservée aux joueurs de golf de plus de 18 ans pendant le jeu. Il est interdit de transporter plus de 2 personnes. L'utilisateur devra conduire prudemment et engage sa responsabilité personnelle en cas d'utilisation non conforme, de dégradation, de vol ou d'accident.

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

La direction se réserve le droit de fermer tout ou partie des installations (parcours, zones d'entraînement, practice, etc...) pour travaux ou en cas d'intempéries, ou tout autre raison qu'elle jugera utile.

Le fait de jouer alors que le parcours est fermé est fermé est possible d'exclusion temporaire ou définitive.

Enfants sur le golf

Les enfants (joueurs ou visiteurs) sont en tout temps sous l'entièr responsabilité de leurs parents ou adultes qui les accompagnent.

Notamment, les adultes doivent donner un minimum d'instructions aux enfants pour que ceux-ci :

- *Respectent le silence
- *Ne jouent pas dans les bunkers
- *Ne courent pas sur les fairways
- *Ne s'exposent pas aux trajectoires de balles
- *Ne ralentissent pas le cours du jeu

Les élèves de l'école de golf devront se faire délivrer par l'enseignant une autorisation d'accès au parcours. Ils devront également s'assurer de la possibilité d'accès au parcours selon les disponibilités.

Animaux sur le golf

Les chiens sont tolérés en laisse sur le terrain et sous l'entièr responsabilité de leur propriétaire qui assumera en toutes circonstances les dégâts, désagréments ou accidents que son animal pourrait provoquer.

Tous déchets doivent être immédiatement enlevés par son propriétaire.

L'animal doit rester tranquille et silencieux.

Pendant les compétitions, les chiens sont interdits sur le parcours.

Tenue vestimentaire

Une tenue correcte est exigée sur le terrain. Il est notamment interdit de jouer torse nu.

Les chaussures à clous sont interdites.

Matériel (Pièce d'identité nécessaire)

En cas de location ou de prêt, le matériel doit être rendu propre et en bon état.

Une soufflette est à disposition à l'arrière du local de l'association sportive.

PRESERVATION DU PARCOURS

Terrain

Sur le terrain, les joueurs doivent remettre en place et aplanir les plaques de gazon (divôts) qu'ils ont arrachées en exécutant leur coup.

Laissez le parcours propre, des poubelles sont mises à votre disposition tout au long du parcours.

Respectez les plantations.

Départs

Les coups d'essai sont interdits sur les départs.

Les chariots, ni les sacs ne doivent stationner sur le départ.

Greens

Sur le green, les joueurs doivent réparer soigneusement les dégâts faits par leur balle ou leurs chaussures. Ne pas relever vos (pitchs) c'est faire mourir le green à petit feu

Ils doivent replacer le drapeau avant de quitter le green.

Il est interdit d'extraire la balle du trou avec son putter ou de taper le green avec son club.

Bunkers

Après avoir joué dans un bunker, les joueurs doivent soigneusement ratisser les traces qu'ils ont faites dans le sable en jouant ou en marchant.

Le joueur entre et sort par les parties basses du bunker.

Entraînement

L'entraînement n'est pas autorisé sur le parcours. Seuls, le practice, le putting-green et le trou d'entraînement sont réservés à cet effet.

Ces deux derniers situés en face du practice devant le parcours compact sont en accès libre.

ETIQUETTE DU JEU

Tous les joueurs doivent avoir une bonne connaissance de l'étiquette qui doit être observée sur le terrain et en dehors de celui-ci. Le golf doit rester un sport convivial, il faut que chacun participe en ce sens.

Quelques aspects importants :

*Etre titulaire de la carte verte pour jouer sur le grand parcours

*Eviter le jeu lent, respecter les joueurs qui vous suivent.

*Vous ne devez pas jouer avant que les joueurs qui vous précèdent soient absolument hors d'atteinte.

*Marquer sa carte de score au **départ** du trou suivant et quitter le green rapidement.

*Si vous cherchez une balle, temps maximum 3 mins, et vous devez laisser passer la partie qui vous suit.

*Ne gênez pas un joueur qui se prépare à exécuter son coup en parlant, bougeant, en vous tenant près de lui.

*Les joueurs accompliront leur parcours en suivant l'ordre des trous, sans couper un ou plusieurs trous.

*Un sac par joueur

*Les joueurs doivent respecter la signalisation mise en place.

*Les parties de plus de 4 joueurs sont interdites.

*Un joueur seul n'a pas de priorité.

Au deuxième tour l'équipe à priorité sur le départ du trou N°10 dans la mesure du respect de l'horaire prévu

Les parties en compétitions (ex : match Play) sont prioritaires

ASSURANCES

Les joueurs licenciés bénéficient automatiquement d'une assurance et sont couverts pour tout risque encouru en pratiquant le golf. Chaque abonné au golf doit obligatoirement être titulaire d'une licence sportive de golf obtenue auprès de la Fédération française de golf ou auprès de l'accueil du golf. Le golf décline toute responsabilité en cas d'accident si le joueur ne possède pas de licence sportive en règle.

Tout accident corporel ou matériel doit être déclaré à l'accueil.

Les enseignants du site peuvent accompagner des non-licenciés sur le parcours sous leur entière responsabilité.

Tous les sinistres causés par des balles de golf aux propriétés riveraines ou aux personnes ou véhicules sur les voies publiques

doivent être déclarés à l'accueil. Ces sinistres sont couverts par l'assurance intégrée à la licence FFG.

SANCTIONS

Tout manquement au règlement intérieur du golf peut faire l'objet d'une sanction.

Sanctions prévues :

1^{ère} infraction : Avertissement oral ou écrit

2^{ème} infraction : Exclusion temporaire

3^{ème} récidive ou faute grave : Exclusion définitive

FAUTES GRAVES

En cas de faute grave comme le non règlement de son droit de jeu, le vol, le non-respect des règles de jeu répétée lors des compétitions ou la dégradation intentionnelle du patrimoine du golf. La sanction minimum est l'exclusion définitive.

Suggestions & réclamations

Une boîte à idées est disponible à l'accueil pour tout suggestions ou remarques que le joueur voudrait formuler. Elles seront examinées à chaque réunion du comité de direction pour y apporter une réponse ou pour une éventuelle action. L'auteur de la suggestion ou réclamation sera informé du suivi de ses remarques par courrier réponse.